COP31 : Mise en œuvre pour qui, et selon quelles conditions?

EN BREF

8 novembre 2026

CLIMATE ACTION NETWORK
RÉSEAU ACTION CLIMAT
CANADA



CNUCCC, COP28, 2023

Table des matières

Introduction
Notre vision
Nos priorités
- Accélérer la mise en œuvre, renforcer l'ambition et la responsabilité vis-à-vis des objectifs climatiques, y compris l'électrification
- Faire de la transition juste une réalité au Canada et dans le monde entier
- Mettre en œuvre le nouvel objectif quantifié collectif national et proposer un plan de financement ambitieux
- Placer les personnes, leurs vies et leurs moyens de subsistance au cœur de l'action climatique
- Ancrer la mise en œuvre dans la science, l'équité et la diversité des systèmes de connaissances
- Défendre l'espace civique et renforcer le pouvoir des mouvements en faveur de la justice climatique à la COP31

L'équipe de CAN-Rac a la COP31

Introduction

La COP31, à Antalya, en Turquie, survient à un moment de tensions croissantes. Le multilatéralisme est mis à rude épreuve, les tensions géopolitiques s'aggravent — les génocides à Gaza, au Soudan et au Congo continuent de faire des ravages, alors que la crise climatique ne cesse de s'intensifier. Partout au Canada, les feux de forêt, les vagues de chaleurs extrêmes et les inondations dévastatrices pèsent de plus en plus lourd sur les communautés et entraînent des coûts humains et économiques de plus en plus élevés. Ces impacts ne sont pas des menaces lointaines. Ils sont une réalité de plus en plus urgente qui exige une action collective décisive.

Pourtant, l'ambition politique et la mise en œuvre des engagements restent bien en deçà de ce que la science, l'équité et la justice requièrent. Malgré d'importantes étapes franchies, notamment la finalisation des règles d'application de l'Accord de Paris, le premier bilan mondial en 2023 et le nouvel objectif collectif quantifié de la finance climatique (NOCQ) en 2024, les émissions mondiales restent

dangereusement élevées et le financement et le soutien nécessaires aux pays et aux communautés en première ligne de la crise climatique restent insuffisants. Le risque de dépasser l'une des limites fixées par l'Accord de Paris rend ces efforts d'autant plus urgents. Parallèlement, l'escalade des conflits, la militarisation, les violations des droits humains et le rétrécissement de l'espace civique menacent la coopération internationale et détournent de précieuses ressources des efforts urgents vers la construction d'un avenir juste et résilient face aux changements climatiques.

Pour le Canada, le moment est venu de renforcer la cohérence entre ses engagements internationaux et ses actions nationales. Pendant que le gouvernement fédéral évoque son leadership climatique et l'importance de la coopération multilatérale, plusieurs actions érodent la crédibilité du Canada, notamment l'incertitude de ses objectifs climatiques, le démantèlement des politiques climatiques, le recul des lois environnementales, les investissements renouvelés du capital politique et des ressources dans les infrastructures liées aux énergies fossiles, ainsi que les mesures portant atteinte aux droits des peuples autochtones, aux politiques environnementales et aux processus démocratiques. Alors que le premier ministre Mark Carney positionne le Canada comme une puissance moyenne engagée dans la coopération internationale, la COP31 sera une occasion importante de démontrer comment cette ambition se traduit par une action climatique crédible, une solidarité internationale et une obligation de rendre des comptes.

Le Canada ne peut prétendre défendre le multilatéralisme à l'étranger tout en traitant les engagements climatiques, les droits des peuples autochtones et les mesures de protection de l'environnement comme des éléments négociables au pays. **À la COP31, le Canada doit mettre à profit son influence diplomatique pour défendre la coopération multilatérale, soutenir le rôle de la science et faire progresser des résultats équitables et ambitieux qui vont au-delà des engagements négociés vers une mise en œuvre concrète.**

Notre vision

CAN-Rac, aux côtés de ses membres et de ses alliés, participe à la COP31 guidé par le principe de la justice climatique et des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives (RCMD-CR). Notre stratégie et notre plateforme de négociations s'ancrent dans la solidarité avec les communautés, les travailleurs et travailleuses, et les personnes les plus vulnérables face à la crise climatique, en particulier dans les pays du Sud.

À l'approche de la COP31 en Turquie, nous faisons face à un contexte géopolitique extrêmement difficile, marqué par l'injustice, la violence et une crise climatique qui ne cesse de s'aggraver. La confiance dans le multilatéralisme est au plus bas. Partout dans le monde, nous assistons à un creusement des divisions et à un recul de la coopération internationale et du droit international. Nous traversons une période étrange et difficile, qui exige une réponse et une mobilisation collective. **En tant que société civile, plus que jamais, nous résistons, nous nous mobilisons et nous faisons naître l'espoir.**

La COP31 repose sur une configuration unique de deux présidences. La crédibilité des deux pays hôtes, l'Australie et la Turquie, est remise en question. Toutes deux entretiennent des partenariats de longue date avec le secteur du charbon et prévoient de poursuivre l'expansion des énergies fossiles, remettant en question leur capacité à créer une dynamique politique pour une transition vers la sortie des énergies fossiles. C'est en particulier le cas pour un pays de l'annexe I comme l'Australie, qui a la responsabilité d'agir non seulement en premier, mais plus rapidement. Leur leadership et l'absence de signaux politiques clairs sur le climat ont aussi suscité des critiques.

Dans ce contexte, alors que le monde se réunit à Antalya pour rétablir la confiance en et soutenir le multilatéralisme, **le Canada doit se montrer ambitieux, visionnaire et intègre**, une force motrice d'une transition mondiale juste. Cela implique de travailler à la réalisation des objectifs climatiques au niveau national et financer la lutte contre les changements climatiques conformément à la juste part du Canada. Cela nécessite aussi de démontrer un engagement réel pour soutenir l'adaptation et favoriser une transition juste qui profite aux travailleurs et travailleuses, aux communautés autochtones, aux femmes et aux autres communautés marginalisées — celles qui portent le plus lourd fardeau climatique et qui jouent un rôle central dans les solutions climatiques, tant au niveau national qu'à l'étranger.

L'engagement de CAN-Rac à la COP31 s'inspire et s'appuie sur cette vision : lutter contre les intérêts des énergies fossiles, se mobiliser aux côtés des communautés de premières lignes et promouvoir une vision du bien-être mondial dans le respect des limites planétaires. Nous œuvrons pour rassembler les voix qui défendent et font avancer une transition juste pour tout le monde au niveau national, et pour soutenir la coopération internationale comme seule solution viable à une crise collective.

Notre travail à la COP31 s'articule autour de trois piliers qui sous-tendent cette vision :

1. **Politiques et plaidoyer :** parvenir à des résultats ambitions fondées sur l'équité et la sciences;
2. **Mobilisation des membres :** unir la société civile canadienne et les réseaux mondiaux pour renforcer l'impact collectif; et
3. **Solidarité et résistance :** s'aligner sur les mouvements et les communautés qui luttent pour obtenir justice aux premières lignes de la crise climatique.

Nos priorités

Accélérer la mise en œuvre, renforcer l'ambition et la responsabilité vis-à-vis des objectifs climatiques, y compris l'électrification

La planète est désormais entrée dans une nouvelle phase visant à limiter le dépassement, car les politiques actuelles et les scénarios à court terme rendent l'objectif précédent de 1,5°C inatteignable. Selon le rapport 2026 sur l'écart d'émissions du PNUE, notre meilleur espoir collectif à l'heure actuelle est de limiter le pic de réchauffement à environ 1,7-1,8 °C. Tout n'est pas perdu pour autant. Le rapport « Limiting Overshoot » du PNUE identifie une trajectoire de « dépassement, pic et déclin » réalisable grâce à une action climatique immédiate et ambitieuse. Pour que ce scénario devienne une réalité, le

monde a besoin de nouveaux objectifs de réduction des émissions visant 18 % d'ici 2030 et 45 % d'ici 2035, un appel à l'action que la COP31 doit prendre au sérieux et traiter sans délai.

Ce n'est pas le moment de renoncer à nos ambitions climatiques. Outre le fait que le premier ministre lui-même a déclaré que les émissions augmenteraient à court terme, le Canada est dangereusement en retard dans la réalisation de ses objectifs d'émissions. Une nouvelle analyse souligne qu'avec les politiques actuelles et les mesures régressives mises en place, le Canada n'atteindra pas ses objectifs d'émissions pour 2030 et 2035, et que son objectif déclaré de zéro émission nette d'ici 2050 est désormais hors de portée. Depuis la COP30, le gouvernement fédéral a continué à démanteler des politiques et réglementations climatiques essentielles et les mesures de protection de l'environnement afin d'accélérer l'expansion de la production et des infrastructures d'énergies fossiles sous le prétexte que « le Canada possède ce que le monde veut », avec l'ambition de devenir une « superpuissance » et au nom de l'impératif de diversifier ses relations commerciales. Cette approche risque d'aggraver la dépendance du Canada à une économie fondée sur l'extraction, au lieu d'accélérer la transition vers un avenir résilient et à faible émission de carbone.

Le protocole d'accord entre l'Alberta et le Canada, qui a ouvert la voie à de nouvelles infrastructures de pipelines, affaiblit la tarification du carbone dans le secteur industriel et retarde la mise en œuvre de la réglementation sur le méthane et du règlement sur l'électricité propre, soulève de sérieuses questions sur la capacité du Canada à respecter ses engagements climatiques. Ces décisions creusent un fossé grandissant entre les engagements climatiques internationaux du Canada et l'orientation de sa politique nationale, tout en prolongeant sa dépendance aux énergies fossiles et en compromettant le rythme des réductions d'émissions requis au cours de cette décennie.

À l'approche de la COP31, notre ambition prend la forme d'un ensemble d'orientations avec des échéances et des mesures concrètes bien définies. Lors de la COP31, le Canada doit :

- Soutenir une transition vers l'abandon des énergies fossiles qui est juste, ordonnée et équitable. Le Canada doit s'engager de manière ambitieuse et saisir les opportunités qui permettent de faire progresser les objectifs de l'Accord de Paris et de mettre en œuvre les conclusions du premier bilan mondial, notamment par le biais de contributions à la feuille de route de la présidence de la COP30 sur la transition vers l'abandon des énergies fossiles (TAFF).
    - Le Canada doit présenter clairement comment il envisage la mise en œuvre de ces engagements sur son territoire, d'autant plus que le gouvernement actuel s'est considérablement écarté de l'approche réglementaire de ses prédécesseurs.
    - En particulier, le Canada doit apporter des précisions concernant la réforme des subventions aux énergies fossiles, la réduction des émissions disproportionnées générées par le secteur pétrolier et gazier, ainsi que la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur les emplois durables* et de la Stratégie pour une électricité propre.
    - De plus, il est essentiel d'établir des feuilles de route nationales de transition assorties d'échéances précises, couvrant la production et la consommation d'énergies fossiles.

- Accélérer le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, afin d'atteindre l'objectif mondial de tripler la capacité des énergies renouvelables et de doubler les gains en matière d'efficacité énergétique d'ici 2030.
    - Le Canada a l'occasion de démontrer que la résilience économique et la sécurité énergétique peuvent être assurées grâce aux énergies renouvelables, à des réseaux électriques modernes, au stockage et à l'efficacité énergétique, plutôt que par une dépendance persistante à l'expansion des énergies fossiles.
    - Le Canada doit accélérer le déploiement des énergies renouvelables et des infrastructures nécessaires à leur développement sur le territoire, tout en soutenant les pays en développement par le biais d'un financement climatique public, sous forme de subventions et à des conditions préférentielles, ainsi que par le transfert de technologies et le renforcement des capacités. Dans le projet Voir grand, nous mettons en avant des projets concrets et des voies d'action qui peuvent être mis en œuvre dès maintenant.
- Promouvoir un programme d'électrification juste et fondé sur les énergies renouvelables. Le Canada doit traduire l'objectif mondial de la présidence de la COP31, à savoir 35 % d'électrification d'ici 2035, en un objectif national ambitieux pour l'électrification. Les modélisations réalisées par le Transition Accelerator montrent que l'adoption rapide des voitures électriques et des thermopompes constitue le principal levier disponible avant 2035, mais que même des progrès rapides dans ces deux domaines ne suffiront pas à eux seuls pour atteindre les 35 %.
    - Dans le scénario d'adoption élevée par l'Accélérateur de transition, les véhicules électriques représenteront 30 % des ventes de voitures neuves d'ici 2030 et 75 % d'ici 2035, chaque nouveau bâtiment utilisera une thermopompe à partir de 2030, et trois remplacements de fournaise et de chauffe-eau sur quatre se feront par des thermopompes d'ici 2035. Cela porterait la part de l'électricité au Canada à environ 28,5 %, contre environ 25 % aujourd'hui. Combler le reste de l'écart impliquerait également d'électrifier d'autres secteurs, tels que celui des transports et de l'industrie, parallèlement aux investissements nécessaires en matière de production, de transport et de distribution d'électricité pour répondre à la demande croissante.
    - Des mesures de protection essentielles relatives à l'objectif mondial doivent garantir que l'électrification repose sur les énergies renouvelables, qu'elle soit abordable et équitable, qu'elle remplace directement les énergies fossiles et qu'elle donne la priorité à l'accès à l'énergie et à la participation des communautés.
- Faire pression en faveur d'une application plus rigoureuse du Programme de travail sur l'atténuation (MWP), notamment en renforçant ce programme au-delà de 2026 et en accélérant son passage de la phase de dialogue à celle de la mise en œuvre.

    - Cela doit s'accompagner d'une action nationale crédible : le Canada doit renforcer l'ambition et la mise en œuvre de sa contribution nationale déterminée (CDN), répondre aux inquiétudes soulevées par son aveu selon lequel les émissions pourraient augmenter à court terme, et présenter une feuille de route crédible pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

- Rejeter les fausses solutions et la dépendance continue aux énergies fossiles en écartant le gaz comme combustible de transition, la technologie de capture et de stockage du carbone dépendant des énergies fossiles, les compensations carbone qui retardent des réductions réelles, ainsi que d'autres détournements de notre attention. Il faut au contraire orienter les financements publics directement vers des solutions renouvelables éprouvées, tout en protégeant les droits humains, les peuples autochtones, les communautés et la souveraineté énergétique.

Faire de la transition juste une réalité au Canada et dans le monde entier

La COP30 s'est achevée sur une note très positive à propos de la transition juste, le texte final comportant une reconnaissance historique des droits par la CNUCCC ainsi que le Programme de travail sur la transition juste, qui engage les Parties à mettre en place un mécanisme de transition juste. Le SB64 de Bonn a fait progresser le texte en vue d'Antalya, où les pays devront coopérer pour établir pleinement le mécanisme de Belém-Antalya sur la transition juste (BAM). Lors de la COP31, les Parties doivent définir le champ d'application et les fonctions essentielles du BAM, combler les lacunes quantitatives, qualitatives et de gouvernance liées au financement de la transition juste, et confier au Secrétariat de la CCNUCC le mandat d'apporter son soutien. Elles doivent aussi adapter rapidement les lignes directrices de gouvernance du groupe de contact, définir l'organisation institutionnelle du BAM avec trois coprésidents et des sièges réservés aux groupes d'intérêt, l'Assemblée de la transition juste et le groupe de mobilisation des ressources, tout en créant un Comité transitoire chargé de faire avancer les travaux techniques.

Le Canada doit :

- Soutenir la mise en place complète du BAM, en convenant de son champ d'application, de son objectif et de l'ensemble de ses fonctions, allant de la coordination au partage des connaissances, en passant par la coopération et le soutien internationaux;

- Soutenir les modalités de gouvernance du mécanisme (un groupe de contact / un point à l'ordre du jour) qui prévoient la pleine participation et le pouvoir de décision des titulaires de droits et de la société civile, y compris les syndicats, les organisations patronales, les parties prenantes et d'autres organismes pertinents des Nations unies et internationaux (Assemblée sur la transition juste);

- Soutenir une mention explicite du mécanisme apportant un soutien technique et financier à la mise en œuvre des stratégies de transition juste, ainsi qu'une modalité concrète associée à celui-ci (le groupe de mobilisation des ressources); et

- Tirer parti de la prochaine révision du programme de travail sur la transition juste pour définir un calendrier et un processus clairs afin d'orienter les travaux du BAM (élaboration d'un projet de mandat pour chaque organe, de sa composition, entre autres), et le rendre opérationnel d'ici la COP32.

Défendre la protection de l'environnement, les droits des peuples autochtones et les droits des travailleur•euses : le projet de loi C-39

Le Canada ne peut pas se positionner de manière crédible comme champion d'une transition juste sur la scène internationale tout en faisant avancer, au niveau national, une loi qui démantèle les mesures de protection de l'environnement et porte atteinte aux droits des peuples autochtones et des travailleurs et travailleuses au nom de la réalisation de grands projets. Le projet de loi C-39 menace de réduire à néant des années de progrès dans la protection de l'environnement, d'évaluation d'impact et de consultation. Son adoption représenterait l'affaiblissement le plus important du filet de sécurité juridique environnemental du Canada jamais vu.

Le projet de loi C-39 permettrait au Conseil des ministres de désigner des « régions d'intérêt national » où des mégaprojets, tels que des pipelines, pourraient être approuvés automatiquement. Ce projet de loi porte atteinte aux droits inhérents, issus des traités et protégés par la Constitution des Premières Nations, affaiblit les garanties environnementales et revient sur les engagements climatiques du Canada. Ces « régions d'intérêt national » créeraient essentiellement de nouvelles zones sacrificielles à travers une grande partie du pays, qui contourneraient les processus parlementaires et feraient fi de la consultation et du consentement des peuples autochtones.

Les droits ne peuvent pas faire l'objet d'une procédure accélérée. Les peuples autochtones sont des titulaires de droits, et non de simples parties prenantes. Leurs droits reposent sur des traités antérieurs à la création du Canada, sont inscrits dans la Constitution canadienne et sont reconnus par la Cour suprême. Ces réformes risquent de violer l'article 35 de la Loi constitutionnelle ainsi que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), en particulier ses articles 3 et 4, et pourraient donner lieu à des litiges.

Le Canada doit :

- Retirer le projet de loi C-39, renforcer plutôt qu'affaiblir les protections environnementales et les études d'impact, et reconnaître que la stabilité se construit lorsque les travailleurs et les employeurs négocient et parviennent à un accord équitable, et non lorsque le gouvernement fait pencher la balance en faveur des employeurs;
- Respecter les droits inhérents des peuples autochtones, ainsi que ceux garantis par les traités et protégés par la Constitution, notamment le droit à une consultation significative et au consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), conformément à l'article 35 de la Loi

constitutionnelle et à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP); et

- Veiller à ce que l'approbation des projets respecte la responsabilité démocratique et ne puisse être utilisée pour contourner les processus parlementaires ou passer outre aux droits des peuples autochtones.

Assurer une transition par des mesures nationales

Le Canada doit harmoniser et appuyer sa position dans les négociations par des progrès concrets au niveau national, notamment dans la mise en œuvre de la « Loi sur les emplois durables » récemment adoptée. Le gouvernement fédéral doit proposer des formations professionnelles pertinentes, offrant des parcours professionnels à long terme pour la prochaine génération au Canada.

Le Canada doit :

- Continuer à investir dans les travailleur•euses et les communautés, en renforçant les principes et le soutien à la transition juste, et en étendant leur portée aux industries émergentes telles que les énergies renouvelables et les minéraux de transition, offrant ainsi des opportunités réelles et directes aux travailleur•euses et aux communautés;
- Créer un Corps jeunesse pour le climat (YCC) permanent et de grande envergure, soutenu par un investissement annuel d'un milliard de dollars, à la hauteur des crises auxquelles sont confrontés les jeunes. Le YCC devrait être structuré comme un programme public d'emploi soutenant 20 000 emplois à temps plein et à salaire décent pour les jeunes âgés de 35 ans et moins, avec un accès prioritaire pour les jeunes autochtones et systématiquement marginalisé;
- Soutenir le dialogue social, tel que défini par l'Organisation internationale du travail, en tant qu'élément central d'une transition juste; et
- Se concentrer sur l'obtention de résultats concrets, y compris le dialogue social; la création d'emplois décents et bien rémunérés; des politiques industrielles vertes; le respect des normes de santé et de sécurité; la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion; une protection sociale complète, comprenant les retraites, l'assurance chômage et les aides au revenu; la recherche sur les impacts des changements climatiques sur l'emploi et les moyens de subsistance afin d'éclairer la politique sociale; le développement des compétences et la reconversion professionnelle; des garanties d'emploi ou de revenu négociées pour les travailleur•euses concernés; un engagement à œuvrer pour le maintien, la restauration et l'extension de la propriété publique des infrastructures et des services énergétiques; un accès universel, abordable et fiable à l'énergie; et la diversification économique des régions concernées, avec la création en temps utile de nouveaux emplois de qualité pour remplacer ceux qui sont transformés ou perdus.

Mettre en œuvre le nouvel objectif quantifié collectif national et proposer un plan de financement ambitieux

Les tensions n'ont cessé de s'intensifier dans les négociations sur le financement climatique et se ressentent dans d'autres négociations. Alors que les pays du Nord repoussent et réduisent leurs engagements en finance climatique et que les pays ne parviennent pas à s'accorder sur des voies crédibles pour mettre en œuvre le nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement climatique (NOCQ) visant à mobiliser au moins 300 milliards de dollars américains par an d'ici 2035, avec les pays développés en tête, la prévisibilité du financement climatique nécessaire à l'action climatique est compromise, retardant encore davantage la mise en œuvre des mesures. Tant que ces questions resteront en suspens et que l'on ne s'attaquera pas à la réduction constante des marges de manœuvre budgétaires pour l'action climatique, le financement restera le principal obstacle aux progrès sur les autres points de négociation.

En juin 2026, le Canada a mis à jour son engagement international en finance climatique dans sa mise à jour économique de printemps, devenant ainsi l'un des premiers pays à s'engager à fournir de nouveaux financements dans le cadre du NOCQ convenu lors de la COP29. Alors que les autres parties visées à l'annexe I continuent de retarder la mise à jour de leurs engagements, le Canada a franchi une première étape bienvenue dans l'accomplissement de son obligation légale de fournir un financement climatique aux pays du Sud. Toutefois, le vrai test sera la mise en œuvre concrète de ce financement climatique, ainsi que la manière dont le Canada mènera et prendra des mesures ambitieuses lors des négociations cruciales sur le financement à la COP31.

Pour consolider son leadership international en finance climatique, le Canada doit :

- Élaborer et publier un cadre stratégique pour l'engagement quinquennal du financement climatique 2026/7-2030/1 annoncé en juin 2026, qui devrait :
    - Allouer 40 % des fonds à l'atténuation, 40 % à l'adaptation et 20 % aux pertes et dommages;
    - Maintenir un ratio ambitieux entre subventions et prêts, en veillant à ce que des instruments adéquats soient utilisés en fonction des besoins, notamment en recourant à un financement de haute qualité et non générateur de dettes pour l'adaptation, les pertes et dommages, ainsi que pour les régions les plus vulnérables aux changements climatiques et à la crise de la dette, y compris les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA);
    - Promouvoir un financement climatique sensible au genre en veillant à ce que les femmes, les filles et les communautés de la diversité de genre soient véritablement incluses dans les processus décisionnels et bénéficient des investissements climatiques;
    - Continuer à soutenir les partenariats entre les organisations de la société civile (OSC) canadienne, les peuples autochtones du Canada et les pays du Sud à l'échelle mondiale

afin d'obtenir des résultats en matière d'adaptation, de résilience et de développement durable menés au niveau local;

- Veiller à ce que le financement climatique soit nouveau et supplémentaire, qu'il s'aligne sur la protection de la biodiversité et qu'il vienne compléter les priorités plus larges de développement durable financées par l'aide publique au développement (APD), notamment la santé, la sécurité alimentaire, la sécurité de l'approvisionnement en eau, l'égalité des sexes et les infrastructures résilientes; et
- Fournir des orientations stratégiques dans une « Déclaration des priorités et des responsabilités » (DPR) à FinDev Canada afin de garantir un haut niveau de transparence, de collaboration et de responsabilité vis-à-vis les organisations de la société civile, les peuples autochtones et les autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des engagements du Canada en matière de financement climatique.

- S'engager constructivement et de manière proactive dans les négociations sur le financement climatique, en vue de la mise en œuvre du NOCQ et de la réalisation des cibles et objectifs climatiques, notamment par les moyens suivants :
  - Travailler en collaboration, au-delà des divergences de position, pour veiller à ce que le programme de travail sur le financement climatique facilite la mise en œuvre intégrale et en temps voulu de la décision du NOCQ. Il convient de combler les lacunes majeures dans la mise en œuvre du financement climatique, notamment en prenant des mesures visant à améliorer l'accès, à renforcer la transparence, à accroître la prévisibilité des financements publics et préférentiels, et à envoyer des signaux forts à tous les acteurs financiers externes, y compris les banques multilatérales de développement, le secteur privé et les institutions de financement du développement;
  - Démontrer son engagement à mettre en œuvre l'objectif de tripler le financement de l'adaptation, comme convenu dans la décision « Mutirão » de la COP30, en travaillant à établir une feuille de route pour atteindre cet objectif et en veillant à ce que cet engagement soit pris en compte dans les communications bisannuelles du Canada;
  - S'engager à mettre à jour les modalités, procédures et lignes directrices du cadre de transparence renforcé afin de les aligner sur le NOCQ, notamment en ce qui concerne l'additionnalité, la concessionnalité, l'équivalence des subventions et la déclaration des financements destinés à soutenir la réponse aux pertes et dommages, distincte de celle relative à l'adaptation. Les efforts visant à améliorer la transparence doivent être liés à l'examen biennal des progrès du NOCQ et au deuxième bilan mondial (GST-2) menés par le Comité permanent des finances (SCF);
  - Encourager le Comité permanent des finances à travailler de manière proactive pour préparer les différents rapports clés qui seront publiés d'ici 2028 et veiller à ce que les prochaines évaluations biennales intègrent des exigences qualitatives; et

- Faire avancer les travaux relatifs à l'article 2.1c dans le cadre du Dialogue de Veredas en s'attaquant aux principales inégalités structurelles, telles que les obstacles liés au coût du capital, le sous-développement des marchés de capitaux nationaux, le règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) et le « greenwashing », qui freinent les efforts déployés pour garantir que les flux financiers s'inscrivent dans une trajectoire menant à un développement résilient aux changements climatiques et à faible émission de carbone, d'une manière juste, équitable et respectueuse des droits humains. Plus précisément, le Dialogue de Veredas doit se pencher sur le rôle néfaste de la dette, qui nuit à l'action climatique, et renforcer les ambitions en matière de restructuration et d'annulation de la dette.

Placer les personnes, leurs vies et leurs moyens de subsistance au cœur de l'action climatique

Adaptation

L'adaptation reste la pierre angulaire de la justice climatique. Chaque jour, la crise climatique bouleverse des vies, qu'il s'agisse des vagues de chaleur et des feux de forêt dans les pays du Nord ou des sécheresses sévères, des inondations et des déplacements forcés des communautés dans les pays du Sud. Pourtant, comme le souligne le rapport 2026 du PNUE sur le déficit d'adaptation, les efforts mondiaux en matière d'adaptation restent bien en deçà de ce qui est nécessaire. Le monde n'a jusqu'à présent fait aucun progrès pour combler l'écart entre les financements pour l'adaptation et les coûts réels encourus par les pays en développement.

Un véritable élan se dessine pour que la COP31 débouche sur des résultats robustes en matière d'adaptation. Pour ce faire, le soutien des pays du Nord, y compris du Canada, sera indispensable afin de démontrer un engagement sérieux envers la protection des communautés, des écosystèmes et des économies face à l'accélération des impacts climatiques.

À cette fin, le Canada doit :

- Faire progresser la mise en œuvre de l'objectif mondial en matière d'adaptation : le Canada doit soutenir l'adoption d'un accord concret à l'issue de la Feuille de route de Baku sur l'adaptation, notamment en ce qui concerne l'accès aux moyens de mise en œuvre, y compris la façon dont le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds d'adaptation aideront les pays en développement à mettre en œuvre les objectifs du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale et à tester les indicateurs de Belém;
- Assurer la clarté et la redevabilité dans le cadre de la Vision de Belém–Addis : le Canada devrait soutenir un accord sur le mandat et la composition du groupe de travail technique, ainsi

qu'une définition claire de la cohérence des politiques, afin de garantir que cette vision se traduise par des mesures climatiques et des financements concrets.

- Soutenir et reconnaître une référence claire pour l'objectif visant à tripler le financement de l'adaptation d'ici 2035, soit au moins 120 milliards de dollars américains par an. Prioriser un financement public, prévisible et pluriannuel sous forme de subventions pour l'adaptation, tout en facilitant son accès direct pour les pays et les communautés les plus vulnérables, étant donné que les financements privés ne sont ni adaptés ni suffisants pour le type d'investissements requis;
- Intégrer les savoirs, les droits et le leadership des peuples autochtones dans les efforts nationaux d'adaptation; et
- Soutenir les initiatives d'adaptation menées au niveau local par le biais de financement direct, flexibles et accessibles.

Pertes et préjudices

Les pertes et préjudices sont déjà une réalité vécue par les communautés de première ligne et les pays vulnérables aux changements climatiques, pourtant, les financements pour répondre à ces impacts restent largement insuffisants et difficiles d'accès. Le Fonds pour la réponse aux pertes et préjudices (FRPP), rendu opérationnel lors de la COP28, a constitué une étape majeure pour soutenir les populations en première ligne de la crise climatique. Bien que des progrès aient été réalisés, des décisions importantes restent à prendre pour permettre au Fonds de commencer concrètement à soutenir les personnes ayant subi des dommages liés aux changements climatiques. Il s'agit notamment de déterminer comment les fonds seront alloués, qui pourra y avoir accès et comment cet accès pourra être facilité et simplifié, ainsi que les déclencheurs du déblocage du financement et les instruments financiers qui seront utilisés pour fournir cette aide.

L'expérience récente du Népal, qui a sollicité en août environ 20 millions de dollars américains d'aide auprès du FRPP à la suite d'inondations dévastatrices, souligne l'urgence de traduire les engagements en un soutien rapide pour les communautés touchées, alors que l'approbation et le décaissement sont toujours en attente. Par ailleurs, le Fonds reste gravement sous-financé par rapport à l'ampleur des besoins liés aux pertes et préjudices. Il n'a recueilli jusqu'à présent qu'environ 820 millions de dollars américains de promesses de dons, dont seule une fraction est nouvelle ou aux engagements existants en matière de financement climatique.

Lors de la COP31, le Canada doit :

- S'engager de manière significative dans les discussions afin de maintenir l'attention politique sur l'aggravation des impacts climatiques et des pertes humaines et économiques;
- S'engager à verser au FRLD des contributions prévisibles, sous forme de subventions, par la publication de son cadre politique international en matière de financement climatique;
- Soutenir des approches participatives et fondées sur les droits dans la gouvernance du Fonds; et

- Veiller à ce que les actions nationales et internationales soient alignées afin de faire preuve de leadership et de crédibilité.

Ancrer la mise en œuvre dans la science, l'équité et la diversité des systèmes de connaissances

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques (GIEC) joue un rôle fondamental dans la lutte contre la crise climatique. Sa 65e session, qui s'est tenue à Addis-Abeba le mois dernier, a été suspendue faute d'accord entre les pays sur le calendrier et le financement pour 2027 nécessaires à la publication du septième rapport d'évaluation (AR7). Les désaccords concernant le calendrier des AR7 ont aussi révélé des tensions plus profondes autour de l'équité, de la représentation et du rôle de la science dans l'action climatique. Ces questions ne doivent pas être confondues : l'intégrité scientifique et l'équité se renforcent mutuellement, et toutes deux sont essentielles à la crédibilité et à la pertinence du GIEC.

Les prochains rapports d'évaluation doivent intégrer une analyse équitable ainsi que des évaluations de divers systèmes de connaissances, y compris les meilleures données scientifiques disponibles, les savoirs autochtones, les savoirs locaux et les expériences vécues. Le prochain cycle d'évaluation est particulièrement important, car il servira de base au GST-2, qui prendra fin en 2028. Le prochain cycle d'évaluation est particulièrement important, car il servira de base au GST-2, qui prendra fin en 2028. Les trois rapports des groupes de travail du GIEC relatifs aux RA7 doivent être remis à temps pour éclairer ce processus, notamment les décisions concernant l'atténuation, l'adaptation, les pertes et dommages, ainsi que le financement climatique.

Lors de la COP31, le Canada doit :

- Respecter et se conformer aux principes et procédures du GIEC ainsi qu'à son mandat vis-à-vis de la CCNUCC, et rejeter toute opposition entre la science et l'équité, ou toute instrumentalisation des principes fondamentaux;
- Œuvrer pour garantir la publication des trois rapports des groupes de travail de l'AR7 et de leurs résumés à l'intention des décideurs à temps pour éclairer les décisions relatives au GST-2 lors de la COP33 en 2028;
- Veiller à ce que les décisions relatives aux calendriers de publication du 7^{e} rapport d'évaluation (AR7) s'attaquent de manière significative aux inégalités structurelles, aux contraintes de capacités et au manque d'inclusivité tant dans le processus que dans le contenu;
- Plaider en faveur d'une représentation accrue de l'expertise des pays en développement et des communautés de première ligne, ainsi que de l'engagement éthique des peuples autochtones et de leurs systèmes de connaissances dans l'ensemble des processus de rédaction, de révision et de prise de décision du GIEC, et renforcer le soutien financier et institutionnel afin de surmonter les obstacles liés aux capacités et de promouvoir des voies axées sur l'équité;

- Insister pour que l'évaluation du 7e rapport d'évaluation (AR7), en particulier celle du Groupe de travail 3, examine un éventail plus large de scénarios climatiques tenant compte de la responsabilité historique, des capacités respectives et des impacts distributifs de l'action climatique. Cela doit inclure des modèles et des voies d'action qui corrigent les lacunes de l'AR6 à cet égard, un examen plus approfondi des hypothèses des modèles d'évaluation intégrés (IAM) et doit éviter de s'appuyer sur des technologies spéculatives de suppression du carbone. Le 7e rapport d'évaluation (AR7) doit garantir une approche fondée sur le partage équitable des efforts et des coûts d'atténuation, les pays développés jouant un rôle de premier plan en matière d'atténuation et tenant compte des inégalités mondiales; et
- À moyen terme, soutenir le GIEC afin qu'il continue à mettre en place des structures et des processus inclusifs et représentatifs. Cela inclut la mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier du GIEC sur l'intégration de systèmes de connaissances diversifiés et de la réunion d'experts du GIEC sur le genre, la diversité, l'équité et l'inclusivité. Pour ce faire, les pays développés doivent s'engager à soutenir les institutions des pays du Sud par des moyens financiers et techniques, afin de faciliter l'élaboration de nouveaux modèles tenant compte de la justice distributive et de l'équité, qui fournissent une base plus inclusive pour une action climatique ambitieuse et équitable aux niveaux mondial et régional.

Défendre l'espace civique et renforcer le pouvoir des mouvements en faveur de la justice climatique à la COP31

Alors que la société civile s'apprête à se réunir à Antalya pour la « COP de la mise en œuvre », une question sous-tend toute affirmation de progrès : mise en œuvre par qui, pour qui et selon quelles conditions ? La mise en œuvre ne peut être dissociée d'un monde marqué par les guerres, la militarisation, la montée des inégalités, les atteintes aux droits humains et la diminution des ressources publiques. Comme l'a lui-même fait valoir le président désigné de la COP31, la Turquie, les pays riches doivent consacrer davantage de ressources à la lutte contre la crise climatique qu'à la défense, reconnaissant que la sécurité climatique est fondamentale pour la sécurité mondiale. Si la mise en œuvre ne parvient pas à faire face à ces réalités, elle risque de reproduire les mêmes injustices qui sont à l'origine de la crise.

Les mouvements de la société civile ont passé l'année 2026 à s'organiser autour de cette réalité. Des mobilisations à Santa Marta en faveur d'une transition rapide, équitable et financée pour sortir des énergies fossiles à la semaine mondiale d'action de septembre dans 60 pays, en passant par les actions du mois d'octobre autour des réunions de la Banque mondiale et du FMI, ainsi que les mobilisations en solidarité avec Gaza, les mouvements ont établi un lien entre la justice climatique et les inégalités économiques, la militarisation, les droits humains, l'érosion de la démocratie et la solidarité mondiale, et ont insisté pour que la mise en œuvre aborde ces questions de manière globale.

Ce travail se poursuit à Antalya. Le Sommet des peuples pour le climat, organisé en marge de la COP31, ainsi que la grande mobilisation prévue le 14 novembre, permettront aux communautés locales,

aux syndicats, aux peuples autochtones, aux mouvements féministes et de jeunesse, aux défenseurs de l'environnement et aux alliés internationaux de s'organiser selon leurs propres modalités. Ce sommet revêt toute son importance précisément parce qu'il n'est pas limité par l'ordre du jour officiel. Il permet aux mouvements de rassembler des luttes que les négociations séparent systématiquement, de faire valoir leurs propres revendications politiques et de définir la mise en œuvre du point de vue des personnes qui subissent déjà les conséquences de l'effondrement climatique. Ces espaces indépendants complètent le travail de la société civile au sein de la CCNUCC, tout en permettant aux mouvements de se développer au-delà de ses frontières institutionnelles.

La mobilisation dépend de l'espace civique, et cet espace civique ne peut être considéré comme acquis lors de la COP31. Les obstacles liés aux visas, les coûts élevés de participation, l'accès inégal et les lobbyistes des énergies fossiles compromettent encore davantage une participation inclusive au processus de la CCNUCC. Le Canada doit :

- Utiliser son influence diplomatique pour exiger des présidences de la COP31, du pays hôte et de la CCNUCC qu'ils protègent l'espace civique, garantissent la sécurité des participants issus de la société civile et des défenseurs des droits humains, et respectent les droits d'association, de manifestation et d'expression;
- Promouvoir la reconnaissance des défenseurs des droits humains environnementaux, des peuples autochtones, des communautés locales et des organisations de la société civile en tant que partenaires de mise en œuvre essentiels de l'initiative « Action for Climate Empowerment » (ACE), en s'appuyant sur un financement dédié et accessible pour leur participation et leur travail en faveur de l'action climatique; et
- Soutenir la mise en œuvre du Plan d'action de Belém sur l'égalité des genres, y compris les lignes directrices sur la protection des femmes défenseuses des droits humains environnementaux, élaborées en collaboration avec ces dernières et assorties d'un calendrier précis, d'acteurs responsables désignés et de ressources dédiées.

Pour CAN-Rac, la COP31 est l'occasion de renforcer le pouvoir collectif de la société civile afin de transformer les engagements climatiques en réalité politique. Cela signifie faire le lien entre le plaidoyer mené lors de la COP et le travail de mobilisation au Canada; collaborer avec les mouvements environnementaux, autochtones, syndicaux, de jeunesse et de justice sociale; et se tenir aux côtés des communautés de la majorité mondiale confrontées aux conséquences de décisions prises bien au-delà de leurs frontières.

Cela veut aussi dire résister à une forme de multilatéralisme qui ne sert que les intérêts des États les plus puissants. La coopération n'a de valeur que lorsqu'elle fait progresser les droits, redistribue les ressources, s'oppose au pouvoir des énergies fossiles et permet aux personnes les plus touchées de façonner la transition. Les peuples autochtones et les communautés de première ligne sont des titulaires de droits et des leaders politiques dont les savoirs, la souveraineté et les décisions doivent façonner les résultats dès le départ.

La réponse aux questions abordées à cette COP ne peut pas être que les gouvernements élaborent la mise en œuvre, que les pays riches la financent selon les conditions qu'ils fixent et qu'ils la livrent aux communautés comme un produit fini. La mise en œuvre doit être construite avec les personnes qui défendent déjà leurs terres, leurs moyens de subsistance et un avenir viable. C'est à cette échelle que doivent être jugées une « COP de mise en œuvre » et la contribution du Canada à celle-ci.

L'équipe de CAN-Rac à la COP31

Caroline Brouillette, Cheffe de délégation
carolinebrouillette@climateactionnetwork.ca

Soomin Han, Negotiations - Finance climatique
soominhan@climateactionnetwork.ca

Leïla Cantave, Engagement, service aux membres
leilacantave@climateactionnetwork.ca

Audrey Robillard, Responsable des communications
audreyrobillard@climateactionnetwork

CLIMATE ACTION NETWORK
RÉSEAU ACTION CLIMAT
CANADA

Climate Action Network – Réseau action climat Canada (CAN-Rac) is the farthest-reaching network of organizations taking action on climate and energy issues in what is currently known as Canada. Our membership brings together organizations from coast to coast to coast, including First Nations, unions, local grassroots initiatives, faith groups, and environmental, social justice, development, health, and youth organizations.